Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D127_BUR091225-DE

D127-BUR091225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Pierre CAREIL
Date de convocation : 1er décembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Contrats de reprise des flux papiers triés (flux 1.02 « Gros de magasin » et flux 1.11 « Journaux-Revues-Magazines)

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis que le flux emballages est trié sur les autres centres de tri, du fait de l'export pendant les travaux sur VENDEE TRI, ce flux de papiers triés est de meilleure qualité que celui produit auparavant sur VENDEE TRI. De plus, il s'avère que selon les process des centres de tri, une partie des quantités de cartonnettes est captée avec le flux papiers triés, ce qui fait augmenter la part à valoriser :

Production sur les centres de tri en exports :
Juillet 390 T Août 545 T Septembre 490 T Octobre 552 T

Considérant qu'à ce jour c'est l'exploitant SEPUR qui rachète à Trivalis le flux 1.02, avec un prix variable entre 0€ et 25€. Le prix de rachat en octobre et novembre était de 10€/T.

Considérant que Trivalis a lancé une consultation pour bénéficier de meilleures conditions de reprise du flux 1.02.

Considérant que deux prestataires, VEOLIA et HUHTAMAKI Négoce, déjà identifiés pour la reprise des papiers issus des PAV, ont transmis une offre à Trivalis :

- **Proposition de VEOLIA**

Matière	Prix plancher	Prix de reprise (*)	Mois de référence (M_0)	Indexation
GdM 1.02	5,00€/t	40,00€/t	Septembre 2025	Variation Usine nouvelle - Indice N3226M - Vieux papiers, sortes ordinaires - Moyenne France-Export - 1.02 Papiers et cartons mêlés d'origine, triés

Durée : 1 an + 2 fois 1 an

Conditions de reprise en cas de décotes :

Taux d'humidité maximum	Décote de poids proportionnée si l'humidité est comprise entre 10% et 25% Refus si l'humidité est supérieure à 25%
Poids des balles	Décote de prix de 6 €/t si le poids des balles est inférieur à 600 kg
Chargement minimum	23 tonnes Décote du prix d'achat de 2€/t par tonne manquante (par tranche d'une tonne arrondie à l'entier le plus proche) x le nombre de tonnes achetées
Taux d'impureté maximum	Décote de poids proportionnée si le taux d'impuretés est supérieur au standard de 1,5% en masse Refus en cas de présence de produits prohibés ou de taux d'impuretés supérieur à 2,5 %

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D127_BUR091225-DE

- **Proposition de Huhtamaki Négoce**

Prix base novembre 10 euros avec évolution copacel pour les mois d après
Pour 3 ans 500 tonnes mensuel

Coueron. 25 euros la tonne
Begles. 15 euros la tonne
Poitiers 23 euros la tonne
Le Mans. 30 euros la tonne
Thiverval 25 euros la tonne
Triel. 25 euros la tonne
La ferriere 22 euros la tonne

Minimum 23 tonnes par camion
Base novembre avec évolution copacel pour les mois d après

Conditions de reprises en cas de décotes :

Au-delà de 10% d'humidité, décote : déclassement en poids.

Au-delà de 2% de contaminants, déclassement en poids (Décote humidité déduite)
Au-delà de 12% de contaminants, refus du camion.

Considérant par ailleurs qu'il a été constaté que, sur certains centres de tri utilisés en export, le flux d'emballages génère un flux papiers de meilleure qualité que le flux « Gros de magasin ». Il s'agit du flux 1.11 "Journaux-Revues Magasines".

Considérant que VEOLIA a fait à Trivalis la proposition suivante pour la reprise de ce flux :

- **Prix de reprise : 90 euros/tonne**
- **Mois de valeur M0 : novembre 2025**
- Prix plancher : 70 euros / tonne
- Variation : Usine Nouvelle Moyenne 1.11

Durée : 1 an + 2 fois 1 an

Conditions de reprise en cas de décotes :

Taux d'humidité maximum	Décote de poids proportionnée si l'humidité est comprise entre 10% et 25% Refus si l'humidité est supérieure à 25%
Conditionnement	Vrac ou Balles (Décote de prix de 6 €/t si le poids des balles est inférieur à 600 kg)
Chargement minimum	23 tonnes Décote du prix d'achat de 2€/t par tonne manquante (par tranche d'une tonne arrondie à l'entier le plus proche) x le nombre de tonnes achetées
Taux d'impureté maximum	Décote de poids proportionnée si le taux d'impuretés est supérieur au standard de 3% en masse Refus en cas de présence de produits prohibés ou de taux d'impuretés ne permettant pas de valoriser le lot.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D127_BUR091225-DE

Considérant qu'après étude par Trivalis des offres, il est décidé de retenir :
- l'offre de VEOLIA pour le flux 1.02
- l'offre de VEOLIA pour le flux 1.11

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver le contrat de reprise du flux 1.02 et le contrat de reprise du flux 1.11 à intervenir avec VEOLIA,

Autoriser le Président à signer ces contrats ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve le contrat de reprise du flux 1.02 et le contrat de reprise du flux 1.11 à intervenir avec VEOLIA,

Autorise le Président à signer ces contrats ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).